

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Jaurès ou « la vie large »

- Histoire et théorie - 2014, année Jaurès -

Date de mise en ligne : vendredi 13 juin 2014

Démocratie & Socialisme

À l'occasion du centenaire de la mort de Jean Jaurès, la revue *Démocratie & Socialisme* a commencé la publication d'une série d'articles sur le martyr de juillet 1914. Nous reproduisons ici l'article paru dans la revue D&S d' avril 2014.

Il est mal aisé d'enfermer Jaurès dans une case... Sa puissance d'agir fut telle que les différents éclairages que nous proposons modestement depuis 5 mois dans D&S, centrés sur l'action proprement socialiste du tribun, sont bien insuffisants pour qui veut entrevoir l'ampleur de cette personnalité hors du commun. Nous ne tomberons toutefois pas dans les excès de Blum écrivant dès 1917 que Jaurès « *avait tout [... et] savait tout* ». Encore moins dans les errements du pacifiste Lucien Le Foyer qui l'élevait carrément au rang de « demi-dieu »... Convaincus qu'il n'y a « ni dieu, ni César, ni tribun », nous nous contenterons dans cet sixième volet de notre rétrospective Jaurès d'esquisser, même à grands traits, l'activité multiforme de cet humaniste qui voulait « *la vie large* » pour le plus grand nombre et qui a sans conteste vécu une existence de ce type.

Jaurès et les droits de l'homme

Jaurès aurait probablement été éberlué de rencontrer un représentant de cette engeance qui a fait florès depuis sa mort et qui considère les droits de l'homme comme des libertés formelles, voire bourgeoises, et à tout dire comme des abstractions parfaitement inopérantes.

En fin analyste de la Révolution française, il savait pertinemment que la bourgeoisie avait nié les droits humains au moment même où elle les proclamait dans la mesure où elle subordonnait ces libertés, pourtant absolues et inconditionnelles, à la seule propriété privée des moyens de production. En effet, craignant leur propre audace et convaincus à rebours par les modérés qui, comme Malouet, avaient affirmé à la tribune de l'Assemblée qu'il était inopportun dans cette France basculant dans la violence « *de prononcer d'une manière absolue aux hommes souffrants [...] qu'il [étaie]nt égaux en droits aux plus puissants, aux plus fortunés* », les Constituants avaient finalement, dans leur fameuse Déclaration du 26 août 1789, subordonné les autres libertés humaines au droit de propriété qualifié d'« *inviolable et [de] sacré* ». Dans une des conférences récemment publiées qu'il a prononcées à Buenos Aires, en octobre 1911, Jaurès introduit son propos en rappelant que, dans la Constitution de 1791, deux ans après avoir « *proclamé la formule théorique des droits de l'homme et du citoyen, [la bourgeoisie] en restreignit le sens en retirant [...] leurs droits politiques à des millions d'hommes qualifiés de citoyens passifs* ».

Pour Jaurès, seuls les salariés, en débarrassant les droits humains de cette gangue historique qui ralentit leur développement au risque de les étouffer, pourront achever l'édifice construit patiemment par des générations d'hommes et de femmes qui avaient cherché la voie vers une humanité libre et consciente d'elle-même. Aux dires de Jaurès, il n'y a qu'une classe « *qui puisse donner à la pensée une force sociale : c'est le prolétariat. Lui qui ne jouit d'aucun privilège, lui qui, selon le mot de Marx, n'a à perdre que ses chaînes, il n'a peur d'aucune vérité, parce que toute vérité le sert. Toute libre critique qui désagrège les conceptions surannées et fausses prépare son avènement* ».

Le fondateur de la SFIO était finalement aussi éloigné des abstractions « droits-de-l'hommistes » que du cynisme des prétendus réalistes à qui on ne l'a fait pas. Il était simplement persuadé que cette ébauche de liberté entrevue par les plus idéalistes de la classe bourgeoise ascendante de 1789, ne pouvait devenir réalité qu'en dépassant la forme historique qui avait transformé dès l'origine cet élan admirable en faux-départ piteux. Bref en détruisant le primat de la propriété privée et les inégalités proprement inhumaines qui en découlent.

Jaurès dans l'Affaire

Jaurès n'était pas qu'un croyant, c'était aussi un pratiquant. À ce titre, il n'y a pas eu de reproche plus infondé fait au grand socialiste que celui lancé par Clémenceau quand il affirma qu'« *on reconnaît un discours de M. Jaurès à ce que tous les verbes sont au futur* ». L'homme du Tarn s'est investi plus qu'aucun autre dans la réalisation concrète des droits humains. En tout cas, bien plus que les radicaux qui pleuraient à chaudes larmes devant les tables de Déclaration des droits de 1789, mais qui s'accommodaient tant des amputations que la société bourgeoise leur infligeait.

Tout le monde ou presque sait notamment la part qu'a prise Jaurès dans la lutte pour la révision du procès d'Alfred Dreyfus de 1898 à 1900. Pendant ces longs mois, Jaurès s'est démultiplié, courant de réunions en meetings, rédigeant ses articles, mais aussi ses fameuses Preuves, et surtout en s'efforçant de convaincre ses camarades socialistes du bien-fondé d'une implication totale de leur mouvement dans la défense, non du « bourgeois », mais de l'homme Dreyfus. Pour Jaurès, le reclus de l'île du Diable « *condamné à faux et criminellement par la société que nous combattons, devient, quelles qu'aient été ses origines, et quel que doive être son destin, un protestation aiguë contre l'ordre social. Par la faute de la société qui s'obstine contre lui à la violence, au mensonge et au crime, il devient un élément de Révolution* ». Quelques mois plus tard, il affirme parallèlement, face aux « *républicains qui s'obstinent à dire que l'affaire Dreyfus n'est pas tout, [que,] tant qu'elle n'aura pas été résolue selon la vérité et le droit, elle sera tout. [...] Tant que nous n'aurons pas déjoué ce complot atroce, les mots de réforme, de progrès n'auront pas de sens* ».

Dans les colonnes de La Dépêche, on peut suivre l'intense activité d'un Jaurès d'autant plus libre de ses mouvements qu'il n'est plus député depuis quelques mois. Fin janvier 1899, il est au Havre où il a animé, avec l'ancien communalard Allemane, « *une réunion publique sur le militarisme et l'affaire Dreyfus. Il note alors avec satisfaction que deux mois auparavant « d'autres orateurs étaient venus au Havre parler dans le même sens. Les cléricaux avaient essayé d'empêcher la réunion par le tumulte : les socialistes, vigoureusement organisés, les avaient expulsés ou réduits au silence* ». Mais lors de sa venue, pas de camelots, pas de jésuites, pas de bandes réactionnaires. Le message était en train de passer, car cette histoire judiciaire jusque là connue des seuls initiés était devenue « l'Affaire » depuis les aveux du capitaine Henry qui avait réalisé de sa main la pièce incriminant Dreyfus.

Face au pourrissement d'une société de classe et de castes, face au vieux monde des généraux et des prêtres qui s'accrochait à la vie en protégeant le crime et en bafouant le droit, on aurait dit, selon les mots de Charles Rappoport, que Jaurès « *voulait déblayer le terrain, purifier et assainir l'air du pays pour pouvoir bâtir la nouvelle Maison du Peuple qui doit être la République intégrale dans la lumière de la Justice et de la Vérité* ».

Et les autres droits ?

Jaurès ne considéra jamais son engagement pour Dreyfus comme une parenthèse. Dans son intense activité, il n'a jamais cessé de défendre les droits humains là où ils étaient bafoués, notamment lors de la campagne pour la grâce de Durand, dont la défense, fin 1910, constitua une sorte de réédition ouvrière de l'affaire Dreyfus (cf. encadré). Jaurès défendit également de nouvelles libertés, telles que la réalisation effective du suffrage universel par l'octroi du droit de vote aux femmes. En 1906, dans la Revue de l'enseignement primaire, en marge du dépôt d'un projet de loi rédigé en ce sens par le groupe socialiste, Jaurès écrit par exemple que, les femmes du peuple étant « *associées, et au premier rang, aux souffrances, aux espérances, aux exaltations des grèves* » et pâtissant « *des misères sociales dans leur chair et dans la chair de leur chair, dans le coeur de leur coeur* », ce n'est que justice qu'elles aient le droit « *de donner une expression politique aux sentiments et aux pensées que la vie sociale fait naître en elles* ».

C'est également au nom de la liberté humaine que Jaurès devint par ailleurs l'un des précurseurs de la lutte contre la peine de mort. Dans un discours prononcé à l'Assemblée en novembre 1908, il s'écrie qu'il est bien trop facile « *de faire tomber une tête dans un panier et de s'imaginer qu'on en a fini avec le problème [...], car] nous sommes tous solidaires de tous les hommes même dans la crime* ». Dans son admirable prise de position, il dépeint la « *doctrine de la fatalité* » qui, selon lui, repose sur le principe qu'il existe « *au fond des sociétés humaines [...] un vice irréductible de barbarie* » rendant à jamais nécessaire le recours à la peine de mort. La guillotine, conçue par les possédants comme le moyen ultime « *de signifier aux hommes que jamais le progrès social, jamais le progrès de l'éducation et de la justice ne dispensera les sociétés humaines de tuer* », devient dès lors pour Jaurès « *le disque rouge projetant ses lueurs sanglantes sur les rails et signifiant que la voie est barrée, que l'espérance humaine ne passera pas* ». Fidèle en histoire comme en politique, le tribun de Carmaux fait au passage justice aux « *grands esprits de la Révolution* » qui « *ont été obligés à une lutte à outrance par la révolte même des forces atroces du passé* », mais qui, même dans les heures les plus sombres de 1793, n'ont jamais « *perdu la foi en un avenir de justice ordonnée* ».

Plus que tout autre socialiste, Jaurès fut un abolitionniste convaincu et, en 1908 comme vingt ans plus tôt lors de l'Affaire, il dépensa une énergie précieuse à convaincre les siens du bien-fondé de ce combat qui aboutit en 1981 à l'adoption de la loi Badinter par les députés de gauche enfin majoritaires à l'Assemblée.